

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03846

Numéro SIREN : 504 403 387

Nom ou dénomination : DQE-SOFTWARE

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 37585

2019

**BILAN - ACTIF**

N° 2050

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : DQE SOFTWARE

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles	163 877	111 391
		Immobilisations en cours	43 806	
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	72 495	70 873
<b>TOTAL (II)</b>		<b>280 178</b>	<b>182 264</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	22 000	
		Clients et comptes rattachés	1 178 785	1 032 367
		Autres créances	68 749	74 382
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		1 544 885	306 493	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	296 657	43 798	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>3 111 076</b>	<b>1 457 040</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>3 391 254</b>	<b>1 639 304</b>	

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

29 AOÛT 2019

DEPOT N° 37585

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		DQE SOFTWARE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....250.000.....)	DA			250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			521 188
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			51 639
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (II)</b>	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (III)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			815 710
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			235 093
	Dettes fiscales et sociales	DY			674 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			818 326
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			2 543 428
	<b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			3 391 254
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			1 801 453	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			15 710	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DQE SOFTWARE

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	25 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	521 188	482 807
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>51 639</b>	<b>53 381</b>
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>847 827</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		213 920
	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>213 920</b>
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	815 710	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 093	155 276
	Dettes fiscales et sociales	674 298	465 879
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		8 041
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	818 326	
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 543 428</b>	<b>629 196</b>
	Écarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>3 391 254</b>	<b>1 639 304</b>
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 801 453
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	15 710

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : <b>DOE SOFTWARE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : DQE SOFTWARE

		Exercice N	Exercice N -1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services	3 296 253	2 619 100	
	Chiffres d'affaires nets		3 296 253	2 619 100	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation		3 556	9 989	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		39 809	14 386	
	Autres produits (1) (11)		72	15	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		<b>3 339 690</b>	<b>2 643 489</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		990 689	808 667	
	Impôts, taxes et versements assimilés		55 358	34 455	
	Salaires et traitements		1 377 651	1 020 536	
	Charges sociales (10)		591 549	444 019	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	31 014	12 190
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	8 526	18 980	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			213 920	
	Autres charges (12)		19 105	14	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		<b>3 073 892</b>	<b>2 552 781</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>265 798</b>	<b>90 709</b>		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions		13 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)		1 568		
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>		<b>14 568</b>			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		<b>(14 568)</b>			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>		<b>251 230</b>	<b>90 709</b>		

# ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <b>DQE SOFTWARE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 91 438	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 213 920	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 305 358	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 505 040	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 21 766	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 526 806	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI (221 448)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (21 857)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 3 645 048	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 3 593 409	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN 51 639	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP 12 797
		– Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 20 829	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : DQE SOFTWARE		Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	91 438		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	213 920		
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>305 358</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	505 040	3 906	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 766		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>526 806</b>	<b>3 906</b>	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>(221 448)</b>	<b>(3 906)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		(21 857)	33 422	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>3 645 048</b>	<b>2 643 489</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>3 593 409</b>	<b>2 590 109</b>	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		<b>51 639</b>	<b>53 381</b>	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	12 797	4 361	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
		(9) Dont transferts de charges	20 829	14 386
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			

Désignation de l'entreprise <b>DOE SOFTWARE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	93 913	KW		KX	33 994
		Matériel de transport *					KY	2 699	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	44 061	LC		LD	49 507
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	43 806
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	140 673	LO		LP	127 307
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	70 873	IU		IV	30 946	
TOTAL IV						LQ	70 873	LR		LS	30 946	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	211 546	ØH		ØJ	158 253	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		1		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								3		4		
								2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM	127 907	MN	
		Matériel de transport					IV		MP	2 699	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	93 568	MT	
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	43 806	NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		
TOTAL III						IY		NG	267 980	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	16 324	2F	85 495
	TOTAL IV						I3		NJ	16 324	NK	85 495
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	16 324	ØL	353 475	ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2019

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 31 | 11 | 2 | 20 | 18

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DQE SOFTWARE Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	<b>DOE SOFTWARE</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	---------------------	----------------------------------

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 420	QE	13 642	QF		QG	17 061
	Matériel de transport	QH	485	QI	900	QJ		QK	1 384
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 378	QM	16 473	QN		QO	41 851
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	29 282	QV	31 014	QW		QX	60 297
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	29 282	ØP	31 014	ØQ		ØR	60 297

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3	R4		R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2		S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3	U4	U5		U6		
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3		V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9	W1		W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9		
TOTAL III	X2	X3		X4	X5	X6		X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR		NS	NT		NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

EBP Informatique 2019

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

Désignation de l'entreprise <u>DOE SOFTWARE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT	TU
Provisions pour litiges	4A	178 267	4B		4C	178 267
Provisions pour garanties données aux clients	4E	35 653	4F		4G	35 653
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	
<b>TOTAL II</b>	5Z	213 920	TV		TW	213 920
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D
	- corporelles	6E	6F		6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03		04	05
	- titres de participation	9U	9V		9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	13 000	08	09
Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
Sur comptes clients	6T	18 980	6U	8 526	6V	18 980
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	18 980	TY	21 526	TZ	18 980
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	232 900	UB	21 526	UC	232 900
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	8 526	UF	18 980
	- financières		UG	13 000	UH	
	- exceptionnelles		UJ		UK	213 920
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <b>DOE SOFTWARE</b>		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	85 495	UV	85 495	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	20 461		20 461		
	Autres créances clients	UX	1 166 850		1 166 850		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 000		1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 017		21 017	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 315		13 315	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	18 874		18 874	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 543		14 543		
	Charges constatées d'avance	VS	296 657		296 657		
	TOTAUX		VT	1 638 212	VU	1 638 212	VV
RENVois	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	815 710		73 735	540 553	201 421
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	235 093		235 093		
Personnel et comptes rattachés		8C	196 444		196 444		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	225 783		225 783		
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	246 682		246 682		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 389		5 389		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	818 326		818 326		
TOTAUX		VY	2 543 428	VZ	1 801 453	540 553	201 421
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	800 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2019

Désignation de l'entreprise : <b>DQE SOFTWARE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2018</b>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises à l'IR) ou des associés de sociétés				WA	51 639
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WE	40 798
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				WF	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WG	6 991
Amendes et pénalités				RA	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				RB	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				RC	
Quote-part				WD	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WE	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				WF	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WG	
Moins-values nettes à long terme				WH	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				WI	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				WJ	
Réintégrations diverses (extension 1) DONT				WK	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				WL	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				WM	
<b>TOTAL I</b>				WN	115 148
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WO	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)				WP	213 920
Plus-values nettes à long terme				WQ	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WR	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WS	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :				WT	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				WU	
Majoration d'amortissement *				WV	
Mesures d'incitation				WW	
Abattement sur le bénéfice et exonérations				WX	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				WY	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé				WZ	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				XA	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XB	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				XC	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XD	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XE	53 138
				XF	
				YG	
				YH	267 058
				YI	
				YJ	151 910
				YK	
				YL	
				YM	
				YN	
				YO	151 910

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD





10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <b>DQE SOFTWARE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		151 910
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		151 910
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		199 322
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
<b>PROVISION CHARGES DE MAINTENANCE</b>	8X	8Y	178 267
<b>PROVISION CHARGES D HEBERGEMENT</b>	8Z	9A	35 653
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	<b>213 920</b>
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EBP Informatique 2019

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Table with columns for Origines, Affectations, Renseignements Divers, and Régime de Groupe. Includes sub-sections like Engagements, Postes Externes, Impôts, TVA, and Divers. Contains numerical data and checkboxes for various categories.

EBP Informatique 2019

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

# TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : DQE SOFTWARE		Exercice N	Exercice N -1	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>				
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	264 110	284 741
	- Locations, charges locatives et de copropriété	220 771	133 126	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	47 081	53 409	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
	- Autres comptes	458 726	337 391	
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>	990 689	808 667	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	18 033	13 795
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 325	20 660	
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>	55 358	34 455	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	676 722		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	147 597		
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **DQE SOFTWARE** Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : DOE SOFTWARE Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ❺
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2019

 formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : <u>DQE SOFTWARE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS</b> ..... <b>DOE SOFTWARE</b> .....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <b>01/01/2018</b> et clos le: <b>31/12/2018</b> .....		Données en nombre de mois	<b>12</b>
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	<b>3 296 253</b>
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		<b>OX</b>	<b>3 296 253</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	<b>72</b>
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	<b>3 556</b>
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		<b>OM</b>	<b>3 628</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	<b>813 074</b>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	<b>19 105</b>
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		<b>OJ</b>	<b>832 179</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	<b>OG 2 467 702</b>
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	<b>2 467 702</b>
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	<b>3 296 253</b>
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence		GY	<b>0 1 / 0 1 / 2 0 1 8</b>
Date de cessation		HR	<b>3 / 1 2 / 2 0 1 8</b>
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

**17** **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
2

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 ]

N° SIRET

[ 5 | 0 | 4 | 4 | 0 | 3 | 3 | 8 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | 7 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ DOE SOFTWARE ]

ADRESSE (voie) [ 102 116 RUE VICTOR HUGO ]

CODE POSTAL [ 92300 ]

VILLE [ LEVALLOIS PERRET ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

250000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ ABELLA ] Prénom(s) [ FRANCOIS ]  
Nom marital [ ] % de détention [ 31.10 ] Nb de parts ou actions [ 388750 ]  
Naissance : Date [ 30/09/1961 ] N° Département [ 06 ] Commune [ NICE ] Pays [ FR ]  
Adresse : N° [ 6 ] Voie [ RUE LALANDE ]  
Code Postal [ 75014 ] Commune [ PARIS ] Pays [ FR ]

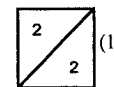
Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ DENEUX ] Prénom(s) [ ERIC ]  
Nom marital [ ] % de détention [ 20.85 ] Nb de parts ou actions [ 260625 ]  
Naissance : Date [ 10/01/1776 ] N° Département [ 95 ] Commune [ BEZONS ] Pays [ FR ]  
Adresse : N° [ 53 ] Voie [ ALLEE DES PRINCES ]  
Code Postal [ 78480 ] Commune [ VERNEUIL SUR SEINE ] Pays [ FR ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Extension 2

## Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="DAHAN"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="BENOIT"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="20.85"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="260625"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text" value="02/10/1977"/>	N° Département	<input type="text" value="66"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text" value="PERPIGNAN"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="FR"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text" value="333"/>	Voie	<input type="text" value="BD SAINT DENIS"/>	
	Code Postal	<input type="text" value="92400"/>	Commune	<input type="text" value="COURBEVOIE"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="FR"/>	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text" value="Mme"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="SCHULZ"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="NATHALIE"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="20.20"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="252500"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text" value="21/10/1972"/>	N° Département	<input type="text" value="68"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text" value="MULHOUSE"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="FR"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text" value="36"/>	Voie	<input type="text" value="RUE SAINT PIERRE"/>	
	Code Postal	<input type="text" value="27330"/>	Commune	<input type="text" value="LA VIEILLE LYRE"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text" value="FR"/>	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Naissance:	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse:	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	
	1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

N° SIRET 5 | 0 | 4 | 4 | 0 | 3 | 3 | 8 | 7 | 0 | 0 | 4 | 7 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **DQE SOFTWARE**ADRESSE (voie) **102 116 RUE VICTOR HUGO**CODE POSTAL **92300** VILLE **LEVALLOIS PERRET**


NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Copie certifiée conforme à l'original  
le 08/08/19

  
SCHULZ NATHALIE

**DQE-Software**

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions  
réglementées

ERNST & YOUNG Audit

Copie certifiée conforme  
à l'original 6080819

  
SCHULZ NATHALIE

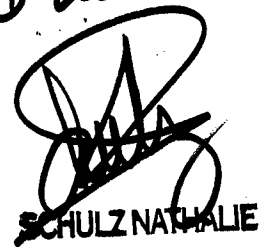
**DQE-Software**

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions  
réglementées**

ERNST & YOUNG Audit

Copie certifiée conforme à  
l'original le 08/08/19



SCHULZ NATHALIE

**DQE-Software**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## DQE-Software

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société DQE-Software,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DQE-Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que, votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

#### Fondement de l'opinion

##### ● Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ● Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Principes comptables, méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels dans laquelle est exposé le changement de méthode comptable de l'exercice.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Comparabilité des comptes » expose les impacts du changement de méthode comptable sur le traitement des ventes de licences en mode SAAS. Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société et mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

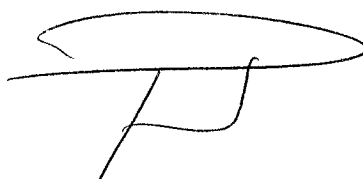
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Jean-Christophe Pernet

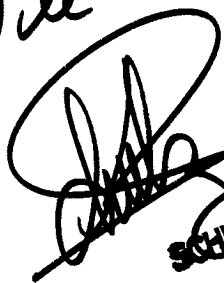
# « DQE Software »

SAS au capital de 250.000 €  
Siège social : 102 à 116 rue Victor Hugo – 92300 Levallois Perret

504 403 387 R.C.S. Nanterre

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2019

*Copie certifiée conforme à  
l'original le 8/28/19*



**SCHULZ NATHALIE**

L'an 2019, le 28 juin à 9 heures 00, les associés de la société DQE-Software, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux sis à Levallois Perret (92300), 102 à 116 rue Victor Hugo, sur convocation faite par le Président conformément aux statuts, par lettre adressée par mail à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie Schulz, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur François Abella est désigné(e) comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 237 500 actions, soit plus de la moitié des associés, et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Christophe PERNET en sa qualité de Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Monsieur le Président déclare que son rapport, le rapport du Commissaire aux Comptes, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au président
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions règlementées
- Pouvoir

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

## PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51.639 Euros de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	51 639 Euros
• A la réserve légale (dotée en totalité)	0 Euros
	-----
• Solde	51 639 Euros
• Au compte « Report à Nouveau »	51 639 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 847.827 Euros.

Rappel des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Exercice	Montant distribué	Modalités	Montant non distribué
2015	100.000 euros	Sur la totalité du montant distribué	Néant
2016	Néant		
2017	Néant		

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère également tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copies du présent procès verbal et du procès verbal ci-dessus visé pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

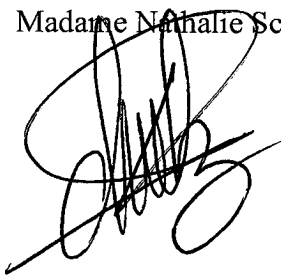
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Madame Nathalie Schulz



Le secrétaire

Monsieur François Abella

